

pêche & développement

La lettre d'information
trimestrielle
du Collectif
Pêche & Développement

n° 88
2° trimestre 2010

Éditorial

Lulu et la crevette

Il y a un an, nous avons attiré l'attention sur le scandale que constituait la destruction de beaux merlus tandis qu'on importait des milliers de tonnes de poissons depuis les antipodes. Depuis, les acteurs de la filière ont réagi et l'industrie de transformation a mis au point, avec un bon marketing «Lulu le merlu», des filets de merlus adaptés aux goûts des enfants et aux cantines scolaires. On ne devrait donc plus voir ce scandale de beaux poissons réduits en farine. Il reste cependant beaucoup à faire pour assainir les importations, voire les réduire, pour mieux valoriser les produits issus de la pêche locale. Les langoustines et les coquilles St Jacques sont toujours concurrencées par des importations à bas prix dont les effets sont néfastes pour les pêcheurs non seulement ici, mais également dans les pays exportateurs, en particulier du Sud. L'exemple des crevettes, analysé dans ce numéro est significatif. Pour la première fois sans doute, des ONG du Sud qui défendent l'environnement mais aussi les pêcheurs, viennent d'effectuer une tournée en Europe pour demander aux Européens de maintenir des tarifs douaniers sur les crevettes importées, afin de limiter l'extension des élevages de crevettes. Il ne suffit pas de se faire l'apôtre intransigeant de la durabilité pour les pêcheurs européens si, dans le même temps, cela se traduit par un accroissement de l'importation de produits pêchés ou élevés dans des conditions désastreuses pour l'environnement et les pêcheurs. Parmi ces produits figurent les crevettes qui constituent avec le saumon et le thon, l'une des principales importations qui ne cesse de progresser. Dans ce cas, il semble que les intérêts des pêcheurs du Nord et du Sud convergent pour remettre en cause le libéralisme le plus débridé. N'est-ce pas le signe de l'amorce d'un changement profond à consolider ? Les réseaux internationaux des organisations de pêcheurs artisans pourront être le lieu de réflexion collective pour définir les conditions d'un commerce mondial régulé et équitable. Les modèles actuels de certification ne correspondent guère à ces exigences.

Alain Le Sann



Sommaire

HONDURAS

La course à la consommation
dans les pays développés entraîne
la destruction des zones humides
dans les Tropiques
page 2

Des ONG d'Amérique latine
dénoncent la fin
des droits de douane...
page 5

FRANCE

TAUPE : TAC = 0
page 5

BRETAGNE

Festival «Pêcheurs du Monde» :
une montée en puissance,
un succès grandissant
page 7

Prix : 1.50 €

La course à la consommation dans les pays développés entraîne la destruction des zones humides dans les Tropiques

Exemple : le développement des élevages de crevettes dans une zone protégée, le site Ramsar 1000

Les zones humides sont des écosystèmes d'une grande biodiversité recouverts d'eau (douce, saumâtre ou de mer) au rythme des saisons ou de façon permanente, d'une profondeur maximale de 6 mètres dans certains cas ce sont des marais, des tourbières, des lacs, des lagons, souvent accompagnés d'herbes, d'algues, de mangrove ou d'autres végétations. Dans d'autres cas, elles sont temporairement sèches mais deviennent productives et pleines de vie pendant la saison des pluies.

Les écosystèmes de mangrove, comprenant des marécages, des lagunes, des prairies, etc., sont considérés comme incultes par les hôteliers, les éleveurs de crevettes et autres «acteurs du développement», justifiant ainsi la destruction des zones humides pour les remplacer par des hôtels, des lotissements, des élevages de crevettes et autres activités qu'ils considèrent comme très productives, indifférents à la destruction de l'environnement et au coût social et éco-

nomique pour les communautés locales et l'humanité.

Le 2 février 1971, plusieurs pays se sont retrouvés dans la ville de Ramsar en Iran, pour rédiger la Convention de Ramsar qui est entrée en application en 1975. Celle-ci prend en compte la valeur économique, sociale, et environnementale des zones humides. Elle se préoccupe de la préservation du gibier d'eau, des poissons, des crustacés, des reptiles, mammifères et de toute la biodiversité indigène des écosystèmes mentionnés plus haut. De plus, elle met en évidence leur importance en ce qui concerne la séquestration de carbone (atténuation du changement climatique), le contrôle des polluants, la régulation de la salinité des nappes phréatiques, la réserve d'eau, la restauration des pêcheries, l'indépendance alimentaire, la contribution à la productivité primaire marine, les contributions économiques et sociales, la diminution de

l'érosion, la protection contre les vents et les tempêtes, parmi d'autres bénéfiques.

Depuis le 23 Octobre 1993, le Honduras est l'un des signataires de la Convention de Ramsar, parmi plus de 158 pays, qui se retrouvent tous les 3 ans pour présenter leur «rapport national». Le Honduras est fier d'avoir déclaré et protégé 5 sites «Ramsar» qui représentent 223 320 ha de zones humides sensées être sous protection de l'État. Ceci nous permet de donner un exemple de «fausse protection» en se référant à ce qui se passe sur une partie du Site Ramsar 1000 dans le Golfe de Fonseca.

En 1987, sur les photos satellites, on voit l'écosystème côtier de la zone humide tropicale de «La Berberia» irriguée par des cours d'eau, le long desquels on distingue des mangroves, des étendues éparses d'herbes, légumes et autre végétation sur un sol plat et salin appelé «les plats». Tout ceci abrite une grande biodiversité, d'éléments permanents ou migrants. Cet espace est très important pour les communautés de pêcheurs, il leur fournit du bois de feu, du gibier, du poisson, et un lieu de détente dans les mangroves, lagons et estuaires du Golfe. Le développement de l'élevage de crevettes au Honduras a commencé en 1972. En 2010, il n'y a toujours pas de planification en vue pour régler son développement et son expansion. Les seuls mécanismes contrôlant sa croissance sont les maladies des crevettes, la chute des prix au niveau international, la baisse de la demande, et parfois la pression des communautés locales. La destruction, la pollution, le déplacement de communautés, plus le pillage des ressources naturelles sont à l'origine



d'un mouvement social visant à réduire ses impacts. L'ONG (CODDEFFAGOLF) qui mène le mouvement depuis 1988, s'est donné pour objectif le respect de la Zone Protégée des Zones Humides du Golfe de Fonseca.

Expansion de l'élevage de crevettes dans la zone protégée et dans une partie du site Ramsar, «La Berberia»

Sur les photos Landsat de 1999, on voit l'expansion destructrice de l'élevage de crevettes à la «La Berberia», dans la municipalité d'El Triunfo, Choluteca. Pour protéger les zones humides restantes, CODDEFFAGOLF a proposé d'établir une aire protégée, dans laquelle sont incluses des zones d'élevage de crevettes appelées «zones d'utilisation intensive», afin d'arrêter leur expansion. En juillet 1999, alors que la Convention de Ramsar se tenait au Costa Rica, les éleveurs de crevettes du Honduras (ANDAH) apprennent avec surprise que les zones humides du Golfe de Fonseca ont été classées «site Ramsar» (74 884 acres) et devenaient le site #1000 parmi les zones humides mondiales. D'énormes manifestations menées par les pêcheurs et CODDEFFAGOLF finirent par imposer des négociations avec les responsables de l'industrie des crevettes.



Le 20 janvier 2000, ce «site» a été inclus dans les « Aires Protégées » du golfe de Fonseca (81 378 ha) sous le décret 5-99-E du Congrès national. On a assigné 5 667 acres de zones humides à «La Berberia». L'objectif semble avoir été atteint, et on espère avoir empêché l'élevage de crevettes de s'étendre et mis le reste des zones humides sous protection.

L'élevage de crevettes « El Faro »

Quelques mois après la publication du décret, une société espagnole, connue au Honduras sous le nom d'El Faro, appartenant à M. Jaime Soriano, en contrevenant à la Convention de Ramsar, aux lois du pays et sans autorisation environnementale, convertit plus de 100 ha de zones humides de l'aire protégée de



la Berberia en bassins à crevettes. Les plaintes, manifestations et protestations des pêcheurs n'y ont rien fait. La société El Faro, soutenue par la police et avec la complicité du gouvernement, n'en fait qu'à sa tête. Elle oblige les pêcheurs à négocier des mesures compensatoires inappropriées.

L'élevage EMAR 1

Dans le même temps, la société Emar 1 s'étend sans autorisation environnementale sur des dizaines d'hectares.

En 2004, le Tribunal de l'eau d'Amérique centrale condamne le gouvernement du Honduras, les élevages de crevettes El Faro, les Sea Farms of Honduras et la Banque Mondiale pour pollution et destruction de zones humides. Le verdict est une condamnation morale et éthique et n'entraîne donc aucune punition.

2005 : Plans de gestion

Après la légalisation des zones protégées en 2000, les éleveurs de crevettes et leur association ANDAH reportent jusqu'à 2005 l'approbation de leurs plans de gestion. Les plans de gestion pour la zone sud des aires naturelles protégées, qui comprend la Berberia, n'ont été soumis et ap-

prouvés que sous la pression locale nationale et internationale.

2008 : élevage de crevettes EXCASUR

La destruction est encouragée par une demande mondiale croissante de crevettes. En 2008, CODDEFFAGOLF dépose une plainte lors d'un atelier sur les aires protégées auquel participent les autorités régionales et nationales. Elle présente des photos de la Berberia montrant comment les éleveurs de crevettes ont été pris en flagrant délit, avec 6 tracteurs pour détruire des centaines d'hectares de zones humides sans autorisation. Les autorités ont ordonné l'arrêt total de ces opérations, mais elles ont repris dès le lendemain pour achever l'élevage appelé EXCASUR.

2010 : Emar 1 et Emar 2

Le 26 Janvier 2010, Emar 2 obtient un permis environnemental pour la construction d'élevages de crevettes sur 169 ha ; ce permis est donné par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles en l'espace de seulement 5 jours (21-26 janvier). Durant cette courte période, il donne aussi un permis à Emar 1 qui fonctionnait depuis plusieurs années sans autorisation. Le Ministère a émis trois avis favorables dans ses agences en un seul jour, avant l'installation d'un nouveau président !. Les autorités concernées permettent l'accès à des terres pour de la crevette-culture intensive. CODDEFFAGOLF demande l'utilisation du GPS pour localiser le site, mais elle n'est pas entendue par les autorités environnementales et très vite 169 ha de zones humides sont détruits au sein de l'aire protégée du site Ramsar. Comme si cela ne suffisait pas, EXCASUR, qui avait été précédemment condamnée pour des délits environnementaux, attendait seulement l'autorisation pour Emar 2 et achever son élevage en toute impunité, pour commencer à s'étendre de son



semble avoir tiré avantage de leurs relations pour obtenir des accords entre l'ANDAH et les institutions gouvernementales qui mettent en danger les ressources naturelles. Ces conventions et accords sont toujours en vigueur sous le nouveau gouvernement.

propre chef sur des dizaines d'hectares, affirmant qu'ils avaient une licence depuis le 15 décembre 2009. L'ironie et le cynisme résident aussi dans le fait que la police et l'armée ont protégé ces opérations, l'équipement et les infrastructures des éleveurs de crevettes. Le président du conseil des entreprises privées du Honduras (COHEP) a déclaré : «Nous avons besoin de plus de sécurité, parce que, alors que des fermiers dans le Lower Aguas essaient de récupérer des terres, dans le Sud (Golfe de Fonseca) ils se sont emparés d'un élevage de crevettes, et on ne peut pas permettre ce genre de choses parce que cela fera fuir les investisseurs». D'autres médias accusent le président du Venezuela, Hugo Chavez, d'être à l'origine de ces protestations !!



ment. Il ne respectait pas le système des études d'impact environnemental. Il ne respectait pas la loi sur les Aires Protégées 5-99E. il ne respectait pas le site Ramsar 1000 ni les principes du plan de gestion.

Conclusions générales

Au niveau local

Le 5 mars 2010, plus de 200 acres de zones humides ont été transformés

en élevages de crevettes dans le Golfe de Fonseca, s'ajoutant aux milliers d'autres qui l'avaient été auparavant. À la Berbéria, les espèces sauvages ont perdu une bonne partie de leur habitat et les pêcheurs ont perdu ou se battent pour l'accès aux mangroves et aux sources de nourriture qui assurent leur survie. Ils exercent aussi des pressions directes sur l'industrie pour obtenir des mesures compensatoires. Qu'en est-il des mesures pour réduire les impacts environnementaux ?

Au niveau national

Le discrédit du système légal du Honduras est quasi total. Les institutions qui travaillent à la défense de l'environnement agissent comme des partenaires des milieux d'affaires et ont récemment participé à un coup d'état. Les comploteurs semblent rester au pouvoir sous le masque d'une nouvelle Démocratie. Le directeur de l'ANDAH est le frère de l'ancien dictateur Micheletti. Il

Au niveau international

La Convention de Ramsar semble ignorer cette situation qui n'est pas unique au Honduras et bien qu'étant au courant des faits, ils ont seulement un pouvoir limité pour conseiller le gouvernement du Honduras dans l'amélioration de ses pratiques. L'UICN et Novib-Oxfam, toutes deux aux Pays-Bas, le WWF-USA, parmi d'autres ONG internationales semblent avoir changé dans l'intérêt qu'elles portaient à la conservation et s'investissent désormais dans la certification de l'élevage de crevettes en aquaculture. L'ANDAH s'occupe aussi de ce genre de certification. Le site Ramsar 1000 n'est qu'un petit exemple de ce qui se passe dans tous les pays de zone tropicale sur la planète, où une quantité d'impacts contribuent au réchauffement climatique, à la destruction de la biodiversité et à la perte de l'autonomie alimentaire.

Comme la demande insatiable de crevettes se poursuit en Europe, au Japon, aux États-Unis et en Australie, les zones humides continuent de disparaître. Est-ce si important ?

Jorge Varela Marquez
Mars 2010

Pour prouver que les représentants du gouvernement travaillent de mèche avec les éleveurs de crevettes, le CODDEFFAGOLF a décidé de mener une étude sur le terrain pour vérifier la localisation de la zone en question. Les conclusions sont les suivantes :

- A l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG), elle conclut que la zone n'est pas « d'utilisation multiple intensive » comme veulent le faire croire les autorités pour justifier leur crime.
- Le Zonage du plan de gestion qui classait les zones «d'utilisation multiple intensives» correspond aux zones d'élevage de crevettes qui existaient déjà en 1999. En conséquence, il n'y avait plus de possibilités d'extension dans cette zone.
- L'octroi des autorisations environnementales qui ont conduit à l'extension de l'aquaculture sur un site Ramsar à la Berbéria ne respectait pas la loi générale sur l'environne-

Des ONG d'Amérique latine dénoncent la fin des droits de douane pour l'exportation de crevettes d'Amérique centrale vers l'Europe

Cette nouvelle, annonçant la levée des droits de douane pour les exportations de crevettes d'Amérique centrale vers l'Union européenne a rempli de joie les producteurs de ce crustacé en Amérique centrale et inquiète les défenseurs des écosystèmes marins et côtiers.

Cette décision a été prise malgré une récente tournée dans trois pays européens (du 28 avril au 4 mai 2010) d'organisations de base regroupées sous le nom de REDMANGLAR (Réseau Mangrove) en Amérique latine et dans le «Réseau Asiatique Contre les Cultures de Crevettes» en lien avec des Ongs de l'Union européenne (UE) et des USA. Ces organisations s'efforcent, parmi d'autres objectifs, de définir une stratégie pour, au niveau de l'UE, réduire la consommation de crevettes d'élevage provenant des régions tropicales et subtropicales de la planète. Ils espèrent ainsi réduire les impacts économiques, sociaux et environnementaux que ce type d'aquaculture entraîne sur la biodiversité et l'environnement en général.

La délégation du Réseau Mangrove en a profité pour dénoncer l'extension des fermes d'élevage, en toute impunité, sur la mangrove classée zone protégée et site Ramsar #1000 au Honduras pendant les premiers mois de l'année 2010 lors de la saison sèche. Les éleveurs de crevettes ont détruit, avec la complicité du gouvernement du Honduras, des centaines d'acres de mangroves. Une des délégations participant à cette tournée a demandé au parti des Verts français d'intervenir auprès de l'UE pour réclamer l'augmentation des taxes d'importation sur les crevettes en provenance des états du Sud afin de proposer des produits plus chers au consommateur européen. Celui-ci achètera alors les crevettes à un prix plus proche de leur coût réel et diminuera sa consommation.



À la même période, les industriels honduriens de la crevette ont annoncé une rencontre entre le nouveau président du Honduras, Pepe Lobo, et l'UE qui a abouti à l'entrée des crevettes sur le marché européen sans droits de douane (Espagne, 19 mai). Les Européens continueront donc à consommer des crevettes sans en supporter le coût réel et pourront même en manger davantage, puisqu'elle seront si peu chères. Les industriels de la crevette voient

cette mesure comme un encouragement. Ils vont accroître leurs bénéfices et continuer à se développer en toute impunité, comme ils l'ont toujours fait, au détriment des zones humides, non seulement au Honduras, mais dans toute l'Amérique centrale car ils pourront vendre leurs crevettes comme si elles étaient élevées en Europe. Les Européens semblent peu se préoccuper des dommages que cela entraîne sur le climat, la biodiversité et l'économie des populations pauvres des pays du Sud.

Tout serait différent si l'UE imposait des sanctions pour les délits sociaux et environnementaux, le respect des lois du Honduras, des accords internationaux et des aires marines protégées, un réel moratoire sur le développement des élevages dans les zones de mangrove et l'application du code de conduite de l'industrie crevettière elle-même, etc., mais nous pensons que ces mesures sont réservées aux effets d'annonce dans les conférences internationales ou à la promotion de «labels verts» pour la crevette.

Jorge Varela, juin 2010

Déclaration sur la certification de l'aquaculture de crevettes Bangkok 25-27 septembre 2006

Nous croyons que les modèles actuels de certification n'aideront pas à résoudre les graves impacts environnementaux et sociaux de l'aquaculture de crevettes dans plusieurs de nos communautés.

Ces processus de certification peuvent, en fait, légitimer les injustices présentes et passées et même mener à leur aggravation. Elles ne peuvent pas répondre au problème que constitue le niveau très élevé de consommation de crevettes dans les pays du Nord. Les initiatives de certification mises en œuvre jusqu'à présent n'ont pas permis la participation des communautés locales ni des ONG. Nous rejetons donc toutes les initiatives de certification développées jusqu'à présent et celles qui sont actuellement en cours.

Nous demandons un moratoire sur tous ces projets de certification et la mise en place d'un processus de consultation avec la pleine participation des communautés locales et indigènes pour définir les bases sur lesquelles pourront se développer une activité aquacole durable et équitable.

Un tel processus consultatif nous permettra d'évaluer correctement les différents projets de certification et de proposer des solutions.

Taupe : T A C = 0

Voilà la nouvelle équation que la Commission Européenne pose aux pêcheurs de requin-taupes. L'explication de texte est difficile à faire : Total Admissible de Capture nul veut dire interdiction de pêcher.

Or pour compter un Total, il ne faut pas ajouter que des zéros ; pour le rendre Admissible, il faut qu'il y ait concertation, sinon on parle de décision imposée ; pour dire Capture il faut qu'il y ait un stock et une juste évaluation des prises sur ce stock.

Quelle est la portée d'une telle décision ?

Elle s'applique à 6 bateaux, tous de l'île d'Yeu, qui pratiquent ce métier depuis plus de 50 ans, avec les mêmes techniques de pêche et les mêmes moyens. Le tonnage de taupes pêché s'élève, bon an mal an à 300 t, et le poisson vendu sous le nom de veau de mer est entièrement consommé.

Cette pêche est saisonnière ; c'est une pêche spécifique, qui utilise des palangres, technique hautement sélective, qui couvre un secteur géographique important, à terre comme au large et qui se limite à 2 ou 3 mois au printemps. Économiquement, les bateaux qui pratiquent ce métier trouvent là un tiers de leur chiffre d'affaires annuel et l'interdiction de pêcher va encore plus pénaliser ces entreprises dans un contexte déjà très difficile.

Dans cette pêche spécifique les captures annexes sont peu nombreuses. Elle répond donc aux préoccupations de respect de l'environnement et de la conservation des espèces. Or l'interdiction de pêcher cette espèce en pêche principale ne s'appliquera pas aux taupes pêchées en prises annexes par les grands palangriers du large. Ainsi, les pêcheurs d'espadon, qui pêchent toute l'année, pourront débarquer des taupes puisque ce seront des prises annexes. Elles ne seront pas comptabilisées. Ainsi, l'effet pervers de cette mesure fait que les tonnages alors débarqués peuvent être très supérieurs aux 300 t visées par le TAC nul.



Les pêcheurs de l'île d'Yeu, les seuls à pratiquer cette pêche en France, pour qui cette activité est traditionnelle et rémunératrice s'insurgent donc contre cette

décision injuste, qui ne repose sur aucune analyse sérieuse et qui relève de l'arbitraire. De plus la mesure est politiquement incorrecte quand on voit dans les traités européens les déclarations d'intentions sur

la place que devraient avoir les petits territoires insulaires, les aides économiques à leur apporter pour leur permettre de surmonter leurs handicaps, et que l'on prive la dernière île à avoir une activité de pêche propre, autonome et structurée, d'un droit de pêcher une espèce qu'elle ne met pas en danger. Une mesure spectaculaire avec une résonance médiatique qui donne bonne conscience aux environnementalistes et qui néglige les réalités humaines et économiques locales. Une situation grotesque que Bruno Noury, maire de l'île d'Yeu résumait ainsi : c'est comme si l'on accusait les derniers des Mohicans, chasseurs de bisons avec arc et flèches, d'être responsables de la disparition de l'espèce dans la grande prairie.

Que vont faire ces bateaux ?

Il y a urgence. La saison de soles est terminée, le merlu, présent dans le golfe, surpêché par les Espagnols, est à des prix insuffisants, et la saison de thon est loin.

On leur promet des mesures d'ac-

compagnement financier : un repos biologique dont les modalités (euro-compatibles ?) sont à négocier ; la mise en place d'une pêche sentinelle, où un ou deux palangriers pourraient pêcher pour surveiller l'état des stocks ; mesure illusoire face au TAC zéro.

Au lendemain de Doha, après la série de défaites sur leurs propositions, le mécontentement et la déception des organisations de défense



de l'environnement est très sensible. Mais ne faut-il pas voir avec les votes négatifs, un coin enfoncé dans le consensus imposé par elles,



comme si l'issue de la conférence ne faisait aucun doute. La gestion d'une ressource qui échappe complètement aux professionnels pourra-t-elle revenir à des normes plus proches des réalités sociales et économiques, tenir compte de ce qui se passe en mer et de ne pas refaire toujours une autre équation : pêcheur = prédateur ?

Jean Groc - île d'Yeu,
mars 2010

Festival «Pêcheurs du monde» : une montée en puissance, un succès grandissant

Le second festival de films «Pêcheurs du Monde» s'est tenu à Lorient du 9 au 13 mars 2010. Près de 2 000 personnes y ont participé et ont pu découvrir un ou plusieurs des 40 films projetés. Comme pour la première édition en 2008, les pêcheurs ont été associés à son organisation et aux jurys. Cette édition présentait plusieurs nouveautés dont la projection de quelques films de fiction comme celui de Joël Farges «*Esclaves des mers*» dans le cinéma de la ville, en présence du réalisateur, qui donna un témoignage passionnant. Ce film est inspiré de faits réels concernant la révolte d'enfants pê-

par une forte présence de pêcheurs du Morbihan mais aussi du Finistère. De nombreux pêcheurs du Pays Bigouden ont assisté et participé aux débats et certains ont déjà réservé leurs journées pour la prochaine édition en 2012.

Des débats parfois enflammés, mais aussi émouvants

Comme pour la première édition, les films sélectionnés ont souvent suscité des débats très vifs. Les pêcheurs ont été surpris, et parfois même éçœurés, de découvrir l'image que donnent d'eux certains films comme «*The end of the line*», présenté par son

breux, sinon menacés de disparition dans plusieurs ports. D'autres débats, après les reportages sur les drames des naufrages du «*Sokaliq*», coulé par un cargo, ou du «*Bugaled Breizh*», ont donné l'occasion aux familles des pêcheurs disparus de souligner leur volonté de faire éclater la vérité, malgré les obstacles parfois énormes. Les femmes, particulièrement déterminées, ont mis en cause les lacunes des enquêtes et le mépris pour les familles des victimes. Pendant que la grande salle accueillait les films sélectionnés, une petite salle accueillait la programmation «Off». Celle-ci a aussi parfois suscité des rencontres émouvantes, en particulier lors de la projection du film «*Combat pour la mer*», réalisé par le jeune réalisateur sénégalais Mustapha N'doye, récemment décédé.

Un choix difficile pour le jury

Les deux jurys, adultes et jeunes, ont couronné le film «*Cry Sea*» de Luca Cusani et Cafi Muhamud. Tous ont salué la qualité de la réalisation, certains auraient cependant préféré récompenser le film «*Les Damnés de la mer*» de Jawad Rhalid. Ce dernier, d'une très grande qualité cinématographique, donne plus largement la parole aux pêcheurs, y compris à des femmes ; il décrypte une réalité aussi dramatique que le premier mais plus complexe et mieux centrée sur les réalités humaines, alors que «*Cry Sea*» donne une vision plus classique de la crise de la pêche et présente des



Le jury des jeunes, photo Festival «Pêcheurs du Monde»

cheurs aux Philippines, dans les années 90. Cette édition a également été marquée par la création d'un jury de jeunes en étroite relation avec les lycées de Lorient et le Lycée maritime d'Étel. Des jeunes du Lycée Dupuy de Lôme, où se déroulait le festival ont réalisé un beau journal du festival, témoignant de leur surprise de découvrir que des films documentaires sur la pêche puissent créer autant d'émotion et de débats. Le festival a été également marqué

producteur en ouverture du festival. Pour Charles Clover, l'un des réalisateurs, ils sont des voleurs d'une ressource commune, des destructeurs acharnés de la ressource, d'une violence sans borne. Face à une telle charge, ils ont exprimé leur surprise, réfuté l'inévitabilité de l'épuisement des ressources, alors qu'ils ressentent un renouveau de plusieurs stocks, sont engagés dans diverses améliorations de leurs pratiques et qu'ils sont de moins en moins nom-



Le public, photo Festival «Pêcheurs du Monde»

pêcheurs résignés. « *Les damnés de la mer* » a reçu une mention du jury adultes, ainsi que le film « *Hypothermie* » du réalisateur Lorientais Emmanuel Audrain. Pour ce dernier, c'est une belle reconnaissance pour un film dépouillé et très émouvant et pour son engagement auprès des pêcheurs.



Point-presse sur le Lymaret, bateau-école du lycée maritime d'Étel, photo Festival «Pêcheurs du Monde»

Le jury des jeunes a également primé « *Cry Sea* », mais il a attribué sa mention au film de Charles Véron « *Posté à bord* » qui raconte une campagne de pêche à la légine aux îles Kerguelen. C'est le seul film entièrement consacré à la pêche industrielle et, s'il ne cache pas ses interrogations sur le coût humain et énergétique de cette pêche lointaine, les jeunes ont été

sensibles au fait que, pour une fois, le film ne donnait pas une image désespérée de l'avenir de la pêche, mais témoignait des efforts considérables entrepris pour gérer la pêche et préserver l'environnement en lien avec les scientifiques. Le film s'attache aussi à donner la parole aux pêcheurs de toutes nationalités qui composent l'équipage. Les jeunes, et parmi eux de futurs pêcheurs, dont deux jeunes filles, ont sans doute voulu ainsi souligner leur confiance dans l'avenir de la pêche, alors que la majorité des films témoignait de la gravité de la crise et donnaient plutôt des perspectives très sombres et désespérées. De manière inattendue, c'est la pêche industrielle qui réussit à donner une image plus positive alors que la pêche artisanale n'a pas encore trouvé place dans les films comme modèle d'avenir. Il y avait pourtant un film étonnant et paradoxalement optimiste, puisqu'il a été réalisé avec des communautés de pêcheurs décimées par le tsunami en Indonésie,

dans la région d'Aceh. « *Peujroh Laot* » montre les capacités collectives de gestion des conflits des communautés de pêcheurs. Le film associe des séquences à la Laurel et Hardy avec d'autres inspirées de Bollywood, ce qui correspond bien à la culture cinématographique du pays, mais il est évidemment déconcertant pour un public européen. C'est aussi tout l'intérêt d'un festival de faire découvrir ces approches différentes d'un cinéma populaire et l'utilisation du cinéma comme outil d'éducation populaire. Le Collectif Pêche et Développement, en lien avec ICSF et les représentants de la FAO sur place a contribué à la traduction et au sous-titrage du film. Ce film montre que le cinéma peut être un outil majeur de l'action sociale, comme l'a aussi montré Thomas Grand avec son film « *L'enfance prise au filet* », sur la crise de la pêche au Sénégal et à Cayar en particulier. Ce constat amène d'ailleurs les organisateurs du festival «Pêcheurs du Monde» à tenter d'essayer l'expérience de Lorient sur la Côte sénégalaise...

Alain Le Sann
Président du
Festival «Pêcheurs du Monde»

Regards sur la pêche et l'aquaculture – Pêcheurs et poissons font l'actualité
Commentons-la !!!

<http://aquaculture-aquablog.blogspot.com/>

Le Collectif **Pêche et Développement** est une organisation indépendante qui a pour but la promotion des échanges entre pêcheurs et travailleurs de la pêche du Nord et du Sud, l'information sur le développement dans la pêche et l'aquaculture.

Pêche & Développement est tiré à 600 exemplaires. Beaucoup de nos lecteurs habitent les pays du Sud (Asie, Afrique, Amérique latine). Ces envois hors Europe représentent un surcoût très important. L'échange d'informations avec le Sud étant un objectif prioritaire, nous demandons à nos lecteurs des Pays du Nord de souscrire un abonnement. Ce bulletin est co-édité par le Collectif et le CRISLA. Seul l'éditorial exprime le point de vue du Collectif, les articles signés n'engagent que leur auteur.

Bulletin d'abonnement

Nom / Organisation : Prénom :

Adresse :

Abonnement pour 1 an (4 numéros) : ordinaire 12€, soutien 18€
Chèque à l'ordre du CRISLA, à retourner à Pêche et Développement c/o CRISLA
1 avenue de la Marne 56100 LORIENT, France - tél CRISLA : 02 97 64 64 32 - e.mail : crisla@ritimo.org
Tél. Collectif : 02 97 84 05 87 - fax : 02 97 64 64 32 - e.mail : peche.dev@wanadoo.fr
site Internet : <http://www.peche-dev.org> ISSN 1283-6885

COMITE DE REDACTION

Fanny Brun, Danièle Le Sauce,
Mustapha El Kettab, Philippe
Favrelière, Alain Le Sann,
Ana Toupin

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Alain Le Sann

MISE EN PAGE

Fanny Brun

IMPRESSION

Objectif repro

Le CRISLA bénéficie d'un appui
du Ministère des Affaires étrangères
dans le cadre du réseau RITIMO